

AXE 1 : L'accès aux droits
Objectif stratégique : 1.1. Lutter contre la pauvreté infantile
Objectif opérationnel : promouvoir l'accès à des milieux d'accueil de qualité pour tous les enfants
1. Sensibiliser les familles, notamment précarisées, à l'intérêt pour leurs enfants de fréquenter un milieu d'accueil, en collaboration avec l'ONE
2. Créer de nouvelles places dans les milieux d'accueil collectifs subventionnés
3. Soutenir la conciliation vie privée/vie professionnelle en aidant les parents qui s'inscrivent dans une démarche de formation professionnelle, dans la recherche d'une solution d'accueil pour leurs enfants (soutien financier pour les stagiaires en formation, ...).
4. Pérenniser les aides à la promotion de l'emploi dans les appels à projets inhérents au Plan Marshall et dans les initiatives spécifiques (animation de jeunes, lutte contre les violences familiales, accueil extra-scolaire, garde d'enfants malades ou hospitalisés, accueil flexible - accueil d'urgence, ONE, transition 16-25 ans, éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle, lutte contre les mutilations génitales et sexuelles féminines, portail d'accueil de l'enfance, amplification de la mesure via le Plan Cigogne III...)
Objectif opérationnel : assurer un niveau de vie suffisant et des conditions de vie décente aux familles et aux enfants
1. A travers les différents axes du Plan de lutte contre la pauvreté, une attention particulière sera accordée aux jeunes et aux familles monoparentales (logement, alimentation, énergie, eau, santé, politiques familiales, mobilité, tourisme, numérique, accès aux droits)
2. Prendre en considération les spécificités des familles monoparentales dans le calcul des allocations familiales
3. Garantir la continuité des prestations familiales ainsi que des primes de naissance et allocations de rentrée scolaire à l'ensemble des familles.
4. Créer plus de logements publics modulables et de qualité adaptés aux besoins des familles
5. Revoir les critères d'attribution des logements sociaux pour les familles monoparentales afin de permettre aux parents séparés de faire compter leurs enfants dans les conditions d'accès
6. Développer des projets qui prônent la réduction de la pauvreté avec un accent particulier pour le soutien aux enfants et aux familles monoparentales
7. Octroi de 105 titres-services gratuits pour aider l'indépendante jeune maman dans ses tâches ménagères pendant une durée maximale de 8 mois. Aides accordées (1 ETP puéricultrice et ½ ETP auxiliaire professionnelle) dans le cadre des naissances multiples (3 enfants ou plus endéans les 18 mois).
Objectif stratégique : 1.2. Construire une société inclusive
Objectif opérationnel : apporter un soutien aux parents d'enfants à besoins spécifiques
1. Soutenir les parents d'enfants porteurs d'un handicap et d'enfants à besoins spécifiques, soit via la mise sur pied de groupes d'écoute, de parole, d'échange, ..., soit via des formations
2. Soutenir les parents d'enfants porteurs d'un handicap et d'enfants à besoins spécifiques, via les services d'aide précoce et le développement de services de répit, et par la diversification de l'offre
Objectif opérationnel : garantir une école inclusive
1. Mettre en place des services de transports scolaires (continus et adaptés) en vue de lutter contre l'inaccessibilité des zones scolaires avec une attention particulière pour le transport vers l'enseignement spécialisé
2. Renforcer les équipes pédagogiques du secteur de l'enseignement ordinaire par des

équipes mobiles spécialisées dans le handicap, en synergie avec la FWB
Objectif opérationnel : veiller à la mise en place de transports en commun continus et adaptés
1. Veiller à l'accessibilité en transports en commun des institutions de placement d'enfants.
2. Proposer des transports en commun efficaces, interconnectés, moins polluants, adaptés aux enfants et leur assurant des tarifs préférentiels, afin de veiller à la mobilité des enfants et des jeunes, notamment vers les zones de loisirs
3. Mettre en place des services de transports scolaires (continus et adaptés) en vue de lutter contre l'inaccessibilité des zones scolaires avec une attention particulière pour le transport vers l'enseignement spécialisé
Objectif stratégique : 1.3. Garantir à tous les enfants le droit au repos et aux loisirs, à la culture et au sport
Objectif opérationnel : favoriser l'accès au sport et aux espaces de jeux à tous les enfants
1. Poursuivre l'implantation d'espaces de jeux et de pratiques du sport venant en complément d'un plan de cohésion sociale et visant à permettre la pratique du sport de plein air pour le plus grand nombre et en particulier les enfants
Objectif opérationnel : rendre l'espace public « child-friendly »
1. Adapter les villes aux enfants ("child-friendly cities") notamment en prenant en compte l'accessibilité en hauteur des services, WC, transports, ... dans le cadre des quartiers nouveaux/schéma de développement du territoire
Objectif opérationnel : favoriser l'accès de tous les enfants à la culture
1. Favoriser l'accès à tous les enfants aux initiatives liées au patrimoine (accessibilité financière, PMR, déficience visuelle ou autre, ...)
2. Multiplier les actions - 18 ans dans le cadre des journées du patrimoine